MISE À JOUR

LES IMPLICATIONS DE LA RÉFORME MORNEAU POUR LES MÉDECINS

47e Congrès scientifique
de l'Association des cardiologues du Québec

Dimanche, 29 avril 2018

VOTRE CONFÉRENCIER

BENOIT CHAURETTE
M. Fisc., Pl. Fin.

Fiscaliste et planificateur financier
Financière des professionnels

- Titulaire d’une maîtrise en fiscalité de l’Université de Sherbrooke (2014), ainsi que d’un baccalauréat en mathématiques et économie de l’Université de Montréal (2006).
- Diplômé de l’Institut québécois de la planification financière depuis 2010.
- Ses expériences de travail se partagent entre d’importantes entreprises du domaine financier.

DIVULGATION DE CONFLIT D’INTÉRÊT

- Financière des professionnels est une filiale de la FMSQ et est une société commerciale. Elle offre des services financiers à une clientèle de professionnels.
- Monsieur Benoit Chaurette est employé de Financière des professionnels.

CONSIDÉRATIONS IMPORTANTES

- Ce document s’adresse aux résidents québécois seulement. Il décrit des stratégies générales de la planification financière. Certaines stratégies plus particulières pourraient peut-être mieux s’appliquer dans votre situation.
- Tout changement au régime fiscal entre en vigueur dès que le ministre des Finances dépose un avis de motion de voies et moyens. La loi habilitante des mesures proposées peut n’être adoptée que des mois, voire des années, plus tard, mais les taxes ou les impôts peuvent être perçus à compter de la date de l’avis.

OBJECTIFS

À la fin de cette présentation le médecin participant sera en mesure de :

- Évaluer les effets de la réforme fiscale sur sa planification financière;
- Modifier sa stratégie financière en fonction des nouvelles règles fiscales;
- Déterminer les actions à prendre pour minimiser l'impact de la réforme fiscale.

LES CHANGEMENTS ACTUELLEMENT EN VIGUEUR

1. Que reste-t-il de la réforme?
2. Baisse d'impôt
3. Fractionnement de revenu
4. Le plafond des affaires

QUE RESTE-T-IL DE LA RÉFORME?

BEAUCOUP D'EAU A COULÉ SOUS LES PONTS

Comment la réforme annoncée le 18 juillet 2017 a-t-elle évoluée?

Semaine du 16 octobre 2017

- Abolition des mesures visant à bloquer la conversion d'un revenu en gain en capital.
- Abolition des mesures visant à empêcher la multiplication de la déduction pour gains en capital.
- Réduction de l'impôt payé par les sociétés par actions.

13 décembre 2017

- Changement de cap à propos du fractionnement de revenu.

27 février 2018

- Changement de cap à propos les revenus de placements passifs.

BAISSE D’IMPÔT

BAISSE D'IMPÔT

Baisse d'impôt sur les premiers 500 000 $ de revenu d'entreprise gagnés par la société par actions*

Les heures travaillées par l'ensemble de vos employés durant une année dépassent 5500?

Paliers d'impôts combinés(Québec + fédéral)	2017	2018	2018**	2019	2020	2021
Premiers 500 000 $	18,50 %	18,00 %	17,00 %	15,00 %	14,00 %	13,00 %

Les heures travaillées par l'ensemble de vos employés durant une année sont inférieures à 5000?

Paliers d'impôts combinés(Québec + fédéral)	2017	2018	2018**	2019	2020	2021
Premiers 500 000 $	22,30 %	21,70 %	20,60 %	20,60 %	20,60 %	20,60 %

*Le montant de 500 000 $ peut varier si le plafond des affaires est moindre, par exemple, dans le cas d'un groupe de sociétés associées.

** À partir du 28 mars 2018

BAISSE D’IMPÔT

Mise en situation

- Olivia est une médecin incorporée.
- Pour les années financières 2017, 2018 et 2019, ses revenus nets d’entreprise sont de 200 000 $.
- Olivia est la seule personne travaillant pour sa société par actions.

Quel sera le montant de la réduction d’impôts que connaîtra la société par actions d’Olivia entre 2017 et 2019?

BAISSE D'IMPÔT

/ SUITE DE L'EXEMPLE

Société par actions d'Olivia	2017	2018	2019
Revenus de profession	200 000 $	200 000 $	200 000 $
Impôts à payer sur les revenus	44 600 $	43 400 $	41 200 $
Revenus nets après impôts	**155 400 $**	**156 600 $**	**158 800 $**

Économie d'impôt de 3 400 $

12

UNE BAISSE D'IMPÔT NE VIENT JAMAIS SEULE…

Que se passe-t-il si l'impôt des sociétés par actions diminue?

Hausse d'impôt sur les dividendes ordinaires

Taux d'impôt combiné maximal sur les dividendes (Québec + fédéral)	2017	2018	2018*	2019	2020	2021
Dividendes ordinaires	43,84 %	43,94 %	44,83 %	46,25 %	47,14 %	48,02 %

/ Bien que les effets soient relativement faibles,
le versement de dividendes serait à préconiser en 2018.

Quel sera l'effet global sur la situation financière d'Olivia si elle décide de retirer les profits réalisés?

* À partir du 28 mars 2018

BAISSE D'IMPÔT

/ RETOUR À L'EXEMPLE D'OLIVIA

Société par actions d'Olivia	2017	2018*	2019
Revenus de profession	200 000 $	200 000 $	200 000 $
Impôts à payer sur les revenus	44 600 $	43 400 $	41 200 $
Revenus nets après impôts de la SPA	**155 400 $**	**156 600 $**	**158 800 $**
Impôts sur les dividendes ordinaires	68 127 $	68 810 $	73 445 $
Revenus nets après impôts personnels	**87 273 $**	**87 790 $**	**85 355 $**

Perte fiscale de 1 918 $

* Si le dividende a été versé avant le 28 mars 2018

FRACTIONNEMENT DE REVENU

FRACTIONNEMENT DE REVENU

Limitation du fractionnement de revenu au moyen d'un versement de dividende.

Quand?
Depuis le 1er janvier 2018.

S'adresse à qui?
À un propriétaire d'entreprise qui verse des dividendes à un particulier lié (conjoint, enfants, parents, etc.) qui ne participe pas financièrement ou par son travail à l'entreprise.

Avancement?
Une liste des principales exceptions.

Conséquence?
Sauf exception, imposition au taux maximal sur le premier dollar de dividende versé, sans avoir droit aux crédits d'impôt de base.

FRACTIONNEMENT DE REVENU

Exemple de Julien

- Julien a 39 ans, il est enseignant.
- Il travaille entre 5 et 10 heures par semaine pour effectuer la facturation et la comptabilité de sa conjointe qui est médecin.
- Julien ne reçoit aucun salaire pour cette tâche.
- La conjointe de Julien lui verse un dividende annuel de 10 000 $ pour le rémunérer.

1. Le dividende sera-t-il imposé au taux maximal?
2. Le dividende sera-t-il imposé selon les taux progressifs?

FRACTIONNEMENT DE REVENU

Règle du dividende raisonnable

- Un dividende raisonnable versé à un adulte de 25 ans et plus pourra être imposé selon les taux progressifs.

- Le dividende doit être égal au montant ou moindre que celui qui aurait été versé si le membre de la famille avait été rémunéré avec un salaire.

- Le dividende doit remplacer le salaire qui aurait été versé. Salaire et dividende ne peuvent être jumelés que si le salaire versé est insuffisant pour rémunérer adéquatement le membre de la famille.

FRACTIONNEMENT DE REVENU

Exemple de Caroline

- Caroline a 41 ans; elle s'occupe un poste à temps plein dans la clinique médicale de son conjoint.
- Elle travaille entre 32 heures par semaine pour effectuer ses tâches.
- Caroline reçoit un salaire annuel de 40 000 $ pour son travail.
- Le conjoint de Caroline lui verse, en plus du salaire, un dividende annuel de 60 000 $ pour la rémunérer.

1) Le dividende sera-t-il imposé au taux maximal?
2) Le dividende sera-t-il imposé selon les taux progressifs?

FRACTIONNEMENT DE REVENU

Règle du 20 heures par semaine

- Le membre de la famille doit avoir au moins 18 ans.
- Le membre de la famille doit travailler en moyenne au moins 20 heures par semaine tout au long d'une année.
- Tout dividende versé à ce membre de la famille sera imposé selon les taux progressifs d'imposition.
- Après 5 années (consécutives ou non) travaillées à ce rythme, la personne devient admissible à vie à des dividendes imposés selon les taux progressifs.

FRACTIONNEMENT DE REVENU

Exemple de Sylvie

- Sylvie est une retraitée de 58 ans.
- Sylvie est une ancienne fonctionnaire qui n'a jamais travaillé pour son conjoint qui est un médecin incorporé.
- Le conjoint de Sylvie a 66 ans et il lui verse chaque année un dividende de 40 000 $.

1) Le dividende sera-t-il imposé au taux maximal?
2) Le dividende sera-t-il imposé selon les taux progressifs?

FRACTIONNEMENT DE REVENU

Règle du 65 ans

- Le propriétaire de l'entreprise doit être âgé d'au moins 65 ans au 31 décembre de l'année.
- Le dividende doit être reçu par le conjoint du propriétaire. L'âge du conjoint n'est pas important.
- Tout dividende versé à ce conjoint sera imposé aux taux progressifs d'imposition.

FRACTIONNEMENT DE REVENU

- Attention : d’autres exceptions pourraient s’appliquer.
- Assurez-vous de revoir votre stratégie de fractionnement de revenu avec votre conseiller financier.
- D’autres stratégies de fractionnement de revenu pourraient être mises en place afin de pallier à ce changement.

LE PLAFOND DES AFFAIRES ET LE REVENUS DE PLACEMENT PASSIFS

RAPPEL SUR L'AVANTAGE DU REPORT D'IMPÔT

Impôts payés par deux professionnels, l'un est incorporé et l'autre n'est pas incorporé.

Revenus	Professionnel non incorporé	Professionnel incorporé
Revenus d'entreprise de la société par actions	0 $	300 000 $
Salaire payé au professionnel	0 $	(160 000 $)
Impôts et charges payés par la société	0 $	(36 000 $)
Épargne réalisée par la société	0 $	**104 000 $**
Salaire et revenus gagnés personnellement	300 000 $	160 000 $
Impôts et charges payés personnellement	(135 000 $)	(60 000 $)
Coût de la vie	(100 000 $)	(100 000 $)
Épargne réalisée personnellement	**65 000 $**	0 $

- Dans cet exemple, il est donc possible d'investir 39 000 $ de plus, si le revenu est gagné dans la société plutôt que directement par le particulier.

EFFET DU PLAFOND DES AFFAIRES

- Normalement, le taux d'imposition est réduit sur le premier 500 000 $ de revenu : il s'agit du plafond des affaires.

- Une société par actions a généralement un taux d'imposition de **18 %** sur les premiers 500 000 $ de ses revenus d'entreprise, dans la mesure où cette société compte des employés travaillant plus de 5500 heures par année.

- La même société paiera un impôt de **26,7 %** pour les revenus qui dépassent le plafond des affaires de 500 000 $.

- Dans certaines situations, le plafond des affaires peut être inférieur à 500 000 $.

AJUSTEMENT DU PLAFOND DES AFFAIRES SELON LES REVENUS PASSIFS GAGNÉS

- Pour les années financières commençant après 2018, le plafond des affaires sera réduit progressivement lorsque le revenu de placement dépassera **50 000 $**.

- La réduction du plafond des affaires sera de 5 $ pour chaque dollar de revenu de placement qui excède 50 000 $.

- Le plafond des affaires sera donc complètement éliminé lorsque le revenu de placement atteindra **150 000 $** ((150 000 – 50 000) x 5 $ = 500 000 $).

EXEMPLE 1

- Béatrice est une médecin incorporée gagnant des revenus provenant de sa pratique qui représentent 350 000 $ par année, une fois que les dépenses d'entreprise sont déduites.
- Au fil des années, Béatrice a accumulé un portefeuille de placements d'une valeur de 1,5 million de dollars.
- Supposons que ses revenus de placements ont un rendement net de 5 %.
- Béatrice n'a pas d'employé
- Béatrice sera-t-elle touchée par la nouvelle mesure en 2019?

EXEMPLE 1

	2018	2019
Revenu d'entreprise (REEA)	350 000 $	350 000 $
Revenu de placements	75 000 $	75 000 $
Plafond des affaires	500 000 $	375 000 $
Revenu admissible à la déduction accordée aux petites entreprises (DAPE)	350 000 $	350 000 $
Impôts à payer sur le revenu d'entreprise (REEA)	75 950 $	72 100 $

- Béatrice n'est pas affecté par la nouvelle mesure, mais en plus, elle paie moins d'impôt parce qu'il ne faut pas oublier la baisse du taux d'imposition annoncée en 2017.

EXEMPLE 2

- Reprenons l'exemple de Béatrice qui gagne un revenu d'entreprise net de 350 000 $ par année et qui a un portefeuille de placements d'une valeur de 1,5 million de dollars.
- Supposons qu'au lieu d'un rendement net de 5 %, ses placements ont un rendement net de 6 %.
- Béatrice sera-t-elle touchée par la nouvelle mesure en 2019?

EXEMPLE 2

	2018	2019
Revenu d'entreprise (REEA)	350 000 $	350 000 $
Revenu de placements	90 000 $	90 000 $
Plafond des affaires	500 000 $	300 000 $
Revenu admissible à la déduction accordée aux petites entreprises (DAPE)	350 000 $	300 000 $
Impôts à payer sur le revenu d'entreprise (REEA)	75 950 $	78 400 $

- Malgré la baisse d'impôt en 2019, Béatrice aura une charge d'impôt plus élevée en 2018 puisqu'une partie de son revenu (50 000 $) ne peut profiter des taux réduits, ses revenus de placements ayant modifié son plafond des affaires.
- Que faire?

SOLUTIONS POSSIBLES

- Béatrice pourrait augmenter son salaire annuel de 50 000 $. Ainsi, son revenu imposable diminuerait de telle sorte qu'il serait inférieur ou égal au nouveau plafond des affaires.

- Béatrice pourrait inclure dans les placements de sa compagnie ceux qui génèrent un gain en capital. Seulement 50 % du gain en capital réalisé est imposable, ce qui influence le calcul de la réduction du plafond des affaires.

- Selon ses besoins en matière de protection, Béatrice pourrait souscrire une assurances vie ou maladies graves. Les placements convertis en produits d'assurance ne génèreront plus de revenus.

- Béatrice pourrait également sortir plus d'argent de sa société par actions pour rembourser des dettes ou maximiser son CELI. Ainsi, les revenus s'accumuleront moins rapidement dans la société par actions.

UN NOUVEAU COMPTE D'IMPÔT EN MAIN REMBOURSABLE AU TITRE DE DIVIDENDE (IMRTD)

- Le budget propose de créer un compte d'IMRTD additionnel pour les dividendes déterminés reçus par la société par actions d'une société publique.
- Ce nouveau compte se nommera **IMRTD déterminé** et sera distinct du compte IMRTD habituel ou désormais, **IMRTD non déterminé.**
- Les dividendes déterminés versés permettront un remboursement d'IMRTD seulement dans la mesure où un solde au compte d'IMRTD déterminé sera disponible.
- Pour récupérer le remboursement d'IMRTD restant, il faudra verser des dividendes non déterminés (ordinaires).
- Pour l'année d'imposition qui commence après 2018, vous aurez un solde d'IMRTD déterminé seulement si vous aviez un solde au compte de revenu à taux général (si vous avez payé de l'impôt au plus haut taux d'imposition des sociétés).
- Assurez d'être bien conseillé quand viendra le temps de verser un dividende.

QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

- Est-il toujours pertinent de s’incorporer à la suite des nouvelles mesures?
- Que faire de ma fiducie familiale qui servait à fractionner mes revenus?
- Dois-je mettre fin à ma société par actions?
- Est-ce qu’il y a une clause grand-père pour les sociétés déjà incorporées?

EN RÉSUMÉ

Il y a eu 2 changements majeurs, qui sont la limitation de la répartition du revenu et l'ajustement du plafond des affaires.

- Analyser la situation pour voir si le fractionnement de revenu est encore possible avec certains membres de la famille, selon les exceptions énumérées.

- Revoir vos stratégies de placements et votre rémunération avec votre conseiller selon la diminution de votre plafond des affaires.

- La majorité des clients ne seront pas ou peu touchés par les mesures sur les placements passifs.

36